



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 97415

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les conséquences du Grenelle de l'environnement pour les collectivités locales s'agissant de la réduction du volume de déchets et leur valorisation. Les recommandations du Grenelle de l'environnement obligent à une réduction de 15 % du volume des déchets enfouis ou brûlés d'ici à 2012. Parallèlement, avec l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), le prix de la tonne de déchets envoyée à la décharge va passer de 15 € à 40 € en 2015 tout comme la taxe d'incinération sera prochainement relevée. Aussi, elle lui demande comment le Gouvernement entend les accompagner afin qu'elles puissent satisfaire à ces contraintes qui sont des défis technologiques autant que financiers.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97415

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 109

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)